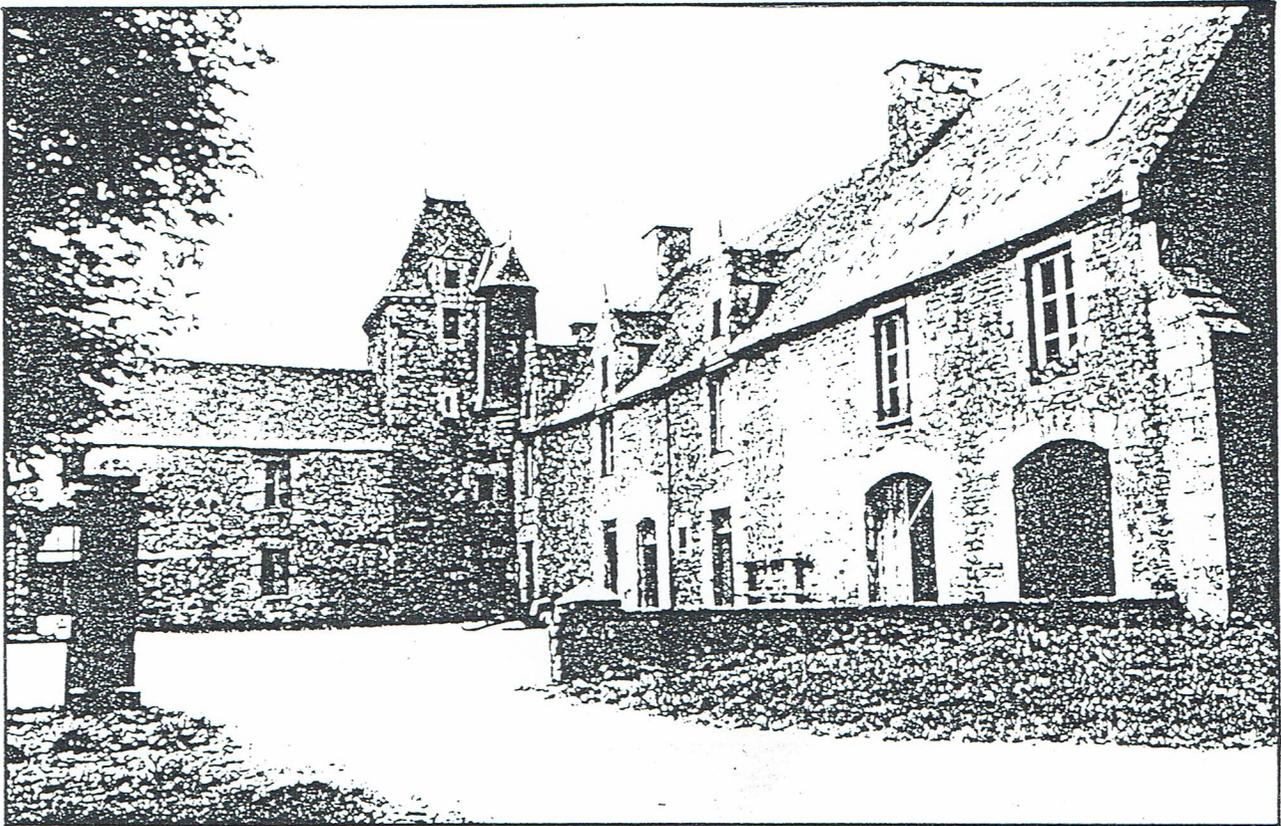


l'echo briacain

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

n°4 du 2 - 5 - 1984

TRIMESTRIEL



LES PERMANENCES EN MAIRIE

=====

Maire ou adjoints	: Mardi-Jeudi - Samedi (10h à 12 h)
A R I M	: les 1 ^{er} et 4 ^e Mardi de chaque mois (9h30 à 12 h)
M.S.A.	: Mardi de 10 h à 12 h
Anciens combattants	: 1 ^{er} Mardi de chaque mois à 14 h .
Sécurité sociale	: Mercredi de 9 h à 12 h
Caisse d'épargne	: Mercredi et Samedi (10h30 à 11h45)
Bibliothèque	: Mercredi de 14h à 16 h
G R D A	: Jeudi de 10h30 à 12 h
I V D	: 1 ^{er} Jeudi de chaque mois (9h30 à 12 h)

LES PERMANENCES AU DISPENSAIRE

+++++

Madame Le Merrer (régime agricole)	: lundi (10h à 12h) et de (14h à 16 h)
Madame Lucia (régime général)	: mercredi (10 h à 12 h)

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL

REUNION DU 21 Décembre 1983

- 1) Lotissement communal

Les lots disponibles du premier lotissement étant presque tous vendus , le Conseil Municipal confie au cabinet Cariou de Guingamp l'étude d'un projet de réalisation d'un second lotissement , rue de Coat-Liou .

- 2) Participation aux frais de chauffage et d'éclairage des bâtiments communaux pour l'année 1983 .

- | | |
|---|----------|
| a) groupe scolaire rue Hent-Garenn
logement de Mr et Mme Francis André | 4 043 F. |
| b) école primaire de Saint-Houarneau
logement de Mme Noël | 2 584 F |
| c) école maternelle -logement de Mme Le
Gall | 3 703 F |
| d) CEG " Jules Ferry " électricité atelier.. | 1 432 F |

- 3) Station d'épuration

Mise en place d'une pompe électrique pour l'assainissement des égouts . Les travaux réalisés par l'entreprise Le Dû s'élèvent à 39 700 F. H.T.

Installation d'un portail par les Etablissements Chevance pour un montant de 4 910 F.

- 4) Réaménagement des conduites du réseau téléphonique rue d'Avaugour

La commune demande une indemnité pour le passage de cette conduite dans une parcelle communale .

- 5) Servitude canalisation publique d'assainissement

Une indemnité de servitude , d'un montant de 2 484 F. , sera versée à Mr et Mme Lorguilloux Félix pour le passage d'une canalisation dans une parcelle leur appartenant .

- 6) Terrain des sports

Acquisition d'un terrain d'une contenance de 80 ares pour réaliser un parking , en face du terrain des sports . Prix d'achat 32 000 F. suivant l'estimation des Domaines .

- 7) Réparation des vitraux de l'Eglise Paroissiale

Le Conseil Municipal décide d'assurer la protection des vitraux . La Paroisse , quant à elle , se charge de la réparation .

- 8) Divers

Location du terrain de la carrière Novello pour un loyer annuel de 800 F.

REUNION DU 20 JANVIER 1984

- 1) Aménagement des voies communales et des chemins ruraux

Compte tenu des travaux réalisés et des quantités de matériaux utilisés inférieures aux

prévisions , le marché contracté avec l'entreprise Héлары est arrêté à la somme de 254 362 F. TTC (devis estimatif 254 100,50 F.) .

- 2) Acquisition matériel atelier municipal

Achat d'une perceuse HILTI avec fourniture de mèches pour un coût total de 3 171 F.TTC

- 3) Indemnité de logement des instituteurs

Mademoiselle Kerrain , remplaçante titulaire rattachée à l'école de Bourbriac , percevra une indemnité de logement à compter du 1er Janvier 1983 .

- 4) Ecole de Saint-Houarneau

Indemnité de surveillance à la Cantine , Madame Noël sera rémunérée au tarif fixé au Bulletin Officiel de l'Education Nationale , à raison de 1h20 par jour de classe .

- 5) Modification de l'installation téléphonique à la mairie

Le Conseil Municipal décide l'installation de 3 postes avec intercommunication . Le coût des opérations s'élève à 1 482 F.

- 6) Contrat d'entretien photocopieur CANON NP 400

A compter du 11 Février 1984 , coût de 3 430 F. TTC par an .

- 7) Plantations au terrain des sports

La proposition des pépinières de St Servais a été retenue à 12 F. le plant . Achat de 140 plants .

- 8) Acquisition de terrain à Pempinod pour le comité de quartier

Ce terrain , propriété de Mr et Mme Milon , a été acheté pour la somme de 5 000 F.

- 9) Installation classée , projet de porcherie Lubin

Un avis favorable a été donné à la demande d'installation et d'exploitation présentée par Mr Jean-Yves Lubin au lieu-dit " Caillan" en Plésidy .

-10) Indemnité de gérance cabine téléphonique à Saint-Houarneau .

forfait de 200 F. par trimestre .



REUNION EXTRAORDINAIRE DU 23 Janvier 1984

Suite aux dégâts commis à la Perception dans la nuit du 21 au 22 Janvier 1984 ,le Conseil Municipal a voté la motion suivante :

Le Conseil Municipal de Bourbriac , réuni en séance extraordinaire le lundi 23 Janvier 1984 , par 16 bulletins POUR et UN bulletin blanc , témoigne sa solidarité aux catégories professionnelles les plus atteintes par la crise actuelle : les demandeurs d'emploi , victimes de la plaie hideuse de notre temps que l'on appelle le chômage ; les éleveurs en général et les éleveurs de porcs en particulier , confrontés à des difficultés inouïes et parfois acculés à la ruine et au désespoir .

Il demande aux pouvoirs publics de tout mettre en oeuvre pour remédier à cet état de chose afin de redonner confiance et espoir à des travailleurs désemparés .

Le Conseil Municipal constate avec tristesse l'escalade de la violence dans les manifestations et ne peut que condamner avec force certaines actions contre les édifices publics et contre des personnes , en particulier la tentative , heureusement avortée , d'incendie à la perception de Bourbriac . Si cette tentative avait réussi , cela aurait été une catastrophe , étant donné que le Percepteur et sa famille vivent à l'étage au-dessus des bureaux .

En conséquence , le Conseil Municipal demande aux hommes et aux femmes de ce pays de rester majeurs et responsables dans toutes les circonstances et de mesurer la portée de leurs actes même dans les manifestations .

Le Conseil Municipal adresse , dans la circonstance présente , à Monsieur Le Dall Percepteur à Madame Le Dall et leurs enfants , le témoignage de sa solidarité , de sa confiance , de son estime et de son amitié .

La minorité a apporté son soutien à cette motion .

REUNION DU 17 FEVRIER 1984

- 1) Agrandissement du cimetière

Etude du projet et approbation par le conseil du dossier d'agrandissement du cimetière .
Montant des travaux : 240 342 F. Une subvention est sollicitée auprès de l'état .

- 2) Diagnostic thermique des bâtiments communaux

Sur proposition de la société GRETICA d'Armor , le conseil municipal décide de réaliser un diagnostic thermique des bâtiments communaux (mairie , école maternelle , cantine , atelier de l'école publique) pour envisager des travaux qui permettent de réduire les dépenses de chauffage . Le coût du diagnostic s'élève à 7 400 F. H.T. subventionné à 70 % .

- 3) Constitution d'une entente intercommunale

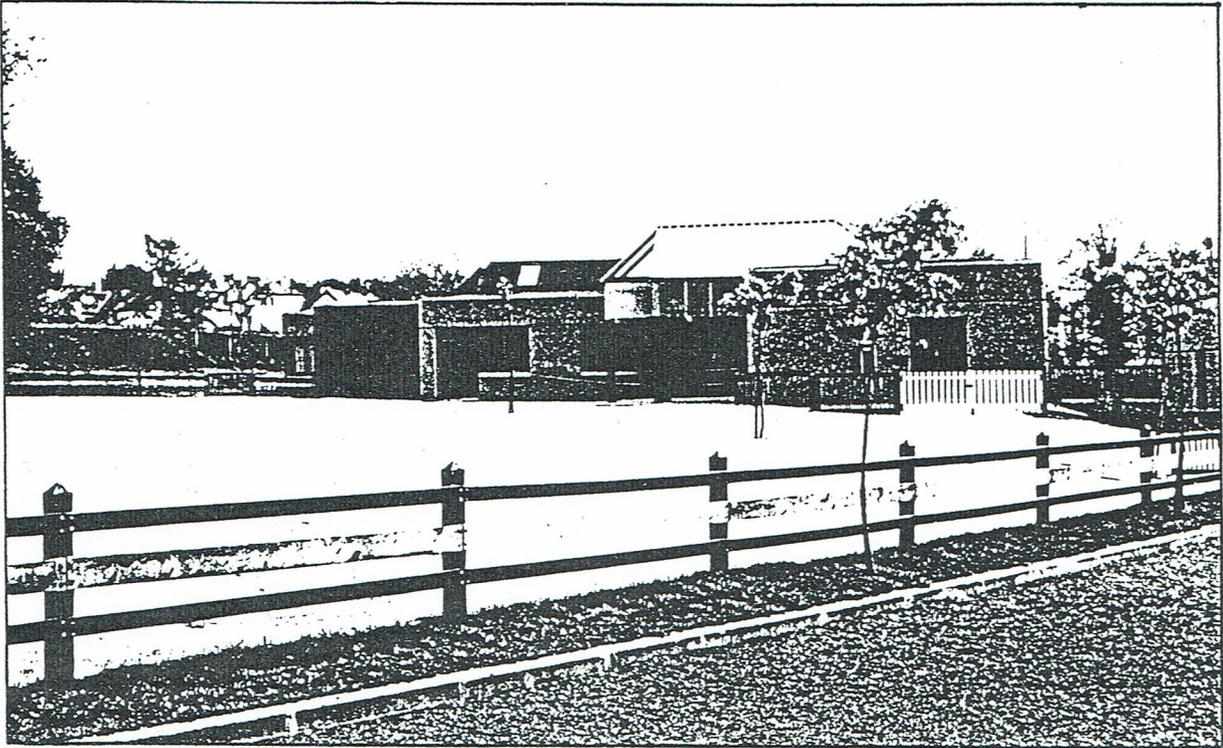
Suite à la réunion du 25 Janvier 1984 avec le Sous-Préfet , le Conseil désigne trois représentants à l'entente intercommunale : Mrs Christian TARTIVEL , Patrick Le Provost , Alfred Le Douche .

- 4) Lotissement de Coat-Liou

Suite aux retards dans la construction des trottoirs et du revêtement de la chaussée au lotissement , le conseil municipal décide d'appliquer les pénalités prévues .

- 5) Aménagement salle ancien CEG

Le conseil décide de prendre en charge l'achat du bois pour la réalisation d'une estrade à la salle de l'ancien CEG pour un coût de 3 000 F.



REUNION DU 16 Mars 1984

- 1) Ecole primaire publique

Suite au projet de l'Inspection Académique de supprimer un poste d'enseignant à l'école primaire publique , le Conseil Municipal demande au Préfet et à l'Inspecteur d'académie de reconsidérer ce projet et de maintenir le 5 è poste à l'école .

La Commune de Bourbriac est actuellement considérée comme zone prioritaire pour l'enseignement secondaire , elle devrait l'être également pour l'enseignement primaire . La suppression de ce poste créera à terme des classes surchargées , car très rapidement l'effectif de la maternelle viendra compenser la diminution du nombre d'élèves en primaire. Pour maintenir un enseignement de qualité , il faut conserver ce poste .

- 2) Subventions

Le conseil municipal a voté les subventions suivantes :

Club des nageurs guingampais	/	300 F.
Croix d'or - Guingamp -	300
Ecole Diwan	100
Pact- Arim		800

Ass. française des sclérosés en plaques	100
Maison familiale rurale Plouagat	100
Radio Kreiz Breiz	300
Secours populaire français	500
S.O.S Sahel	200
A.S.P.E.M.A.G.	200
Chambre des Métiers	450
A.D.A.P.E.I.	200
Ass. française de lutte contre la muscoviscidose	100
Anciens combattant et résistants -Bourbriac	600
Classe de neige CEG public	2 800
Echange langue " "	2 520
Classe de mer - école primaire bourg	2 000
Classe de montagne - école St Briac	2 400
Echange langue- école St Antoine	3 000
Classe de mer - école St Briac	1 000
Centre anticancéreux de Rennes	1 200
Aide familiale rurale - Bourbriac	3 800
Union Sportive Briacine	8 000
Comité des Fêtes - Bourg	6 000
Bureau d'aide sociale de Bourbriac	3 000
Donneurs de sang Bourbriac	500
Association sportive CEG public	1 200
" " St Antoine	1 200
Amicale des sapeurs pompiers bourbriac	2 205
Association Foncière de Bourbriac	68 800
Caisse des Ecoles de Bourbriac	12 000
Société protectrice des animaux	2 500

REUNION DU 20 MARS 1984

VOTE du Budget Primitif 1984

A) budget de fonctionnement : Dépenses et recettés de la Commune

Pour connaître le contenu de chaque poste ,vous pouvez vous reporter à la présentation du budget primitif 1983 - bulletin municipal no 1 -

DEPENSES

- Denrées et fournitures	236 000 F.
- Frais de personnel	1 110 000 F
- Impôts et taxes	18 900 F
- Travaux et services extérieurs	643 000 F
- Participations (Aide sociale etc ...)	310 243 F
- Subventions aux associations (voir réunion du 16 Mars 1984)	128 375 F
- Frais de gestion	169 815 F
- Frais financiers	938 341 F
- Dotation aux amortissements	18 384 F
- Prélèvements pour investissements	759 293 F
<u>TOTAL</u>	<u>4 332 351 F</u>

RECETTES

- Produits de l'exploitation	58 000 F
- Produits domaniaux	24 450 F
- Produits financiers	3 300 F
- Recouvrements et subventions	160 244 F
- Impôts indirects	54 600 F

- Impôts directs (autres qu'impôts locaux)	34 160 F
- Contributions directes	2 218 648 F
- Dotation Globale de fonctionnement	1 649 675 F
- Produits antérieurs	129 274 F
<u>TOTAL</u>	<u>4 332 351 F</u>

COMMENTAIRES

Modification des taux des taxes communales

Sur proposition de la Commission " Développement et emploi " , le conseil municipal a décidé de diminuer le taux de la taxe professionnelle de 2,04 % , afin de la rendre attractive vis à vis des communes de la périphérie Guingampaise , pour les entreprises qui désirent s'installer

Cela a entraîné une augmentation modérée de la taxe sur le foncier non bâti (+ 10 F. de moyenne par hectare) .

La taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti restent inchangées .

INVESTISSEMENTS

L'excédent de l'exercice 1983 assurera l'autofinancement des investissements projetés, tout en gardant un fond de réserve . La récupération de la T.V.A. sur les investissements réalisés s'élève à 216 000 F. et représente 50 % de l'autofinancement .

Le financement complémentaire des investissements importants (réseau d'eau pluviale rue de l'armor et voirie) sera assuré par un emprunt .

Indemnités

Attribution d'une indemnité de préparation de documents budgétaires et d'une indemnité de conseil à Mr Le Dall , percepteur . Le montant de ces indemnités est fixé par arrêté ministériel .

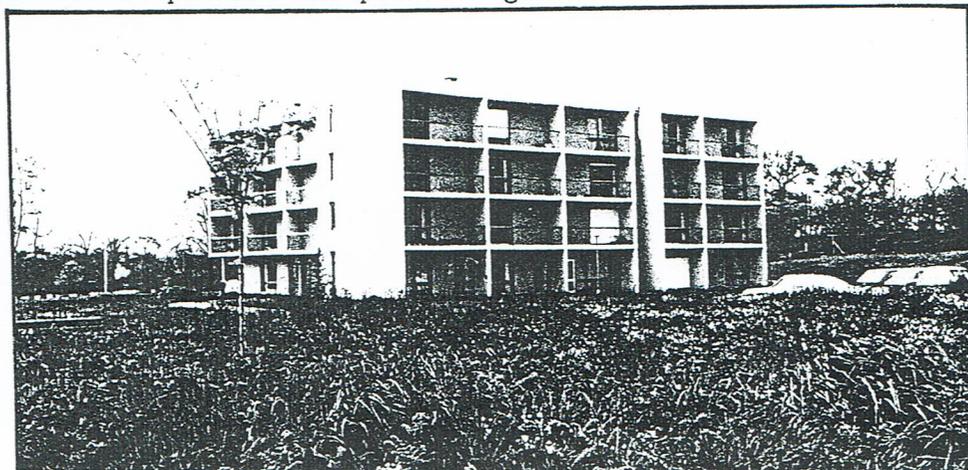
Demande de certificat d'urbanisme

Suite à ^{une} nouvelle demande de certificat d'urbanisme de Mr et Mme LE GROS , le Conseil municipal a voté une délibération sur le projet - résultat du vote : OUI 13 ; blancs 5 ; NON 1 -

La minorité a émis des réserves sur cette demande .

Depuis de nombreuses années , des cas similaires se sont produits , d'autres sont en attente , ils n'ont pas fait l'objet d'une délibération du Conseil .

Il serait souhaitable de prendre une position globale sur les dossiers d'urbanisme en cour



INFORMATIONS

Voeux de la municipalité

La présentation des voeux de la municipalité au personnel communal a eu lieu le samedi 7 Janvier 1984 à la cantine scolaire .

Le buffet campagnard offert à cette occasion a coûté 22 F. par personne .

Commission d'urbanisme

La Commission communale d'urbanisme s'est réunie deux fois depuis le début de l'année . Elle a donné un avis favorable pour les dossiers présentés par les personnes suivantes :

Demande de certificat d'urbanisme

- Le Gouche (Keriolet)
- Le Cocguen Michel , route de rest-Vras
- Le Couster Adrien , Kerliviou
- Coatrieux Roger , Le Bod

Demande de permis de construire

- Le Bars Emmanuel , Ty Martin
- Keravis Raymond , Coat Négaret
- Sidaner Edith , Kerjoly

Adduction d'eau

Dans les zones où l'adduction d'eau se fait actuellement , les personnes seront contactées par un représentant de l'entreprise réalisant les travaux . Il se présente pour une information et signature du contrat . L'adduction d'eau réalisée dans le cadre du programme est gratuite . Pour de plus amples renseignements , s'adresser en mairie .

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Réunion du 25 Janvier

A l'initiative de la Municipalité , une réunion de réflexion et d'information sur les possibilités de coopération intercommunale s'est tenue à la mairie de Bourbriac le 25 Janvier .

Etaient présents à cette réunion :

Monsieur Denis , Sous-Préfet

Monsieur Gaspillard , représentant du comité d'expansion économique

Monsieur Le DALL , Percepteur

Mrs Les Maires et adjoints des communes du canton de Bourbriac , de coadout et Moustéru .

La coopération intercommunale existe déjà à Bourbriac à travers plusieurs syndicats : syndicat de voirie , syndicat d'électrification , syndicat du CEG , etc.... Mais d'autres formules existent et peuvent, en fonction des options retenues , se révéler plus adaptées , car elles permettent de collaborer dans un cadre plus large que celui du syndicat . Ce sont , par exemple , le Pays d'accueil , le contrat de pays , la charte intercommunale , le SIVOM

Les deux premières formules (pays d'accueil , contrat de pays) doivent se développer sur au minimum deux cantons .

Ces formules associatives permettent , en particulier, d'obtenir des subventions plus importantes à l'occasion du financement des investissements . Par exemple , lors de la création d'une zone artisanale , le Département accorde une aide de 3 F par M2 si elle est réalisée par une commune , et 5 F par M2 si elle est aménagée par un groupement de Communes .

Dans un premier temps , il a paru souhaitable de mettre en place une structure de réflexion et d'étude par la création d'une entente intercommunale .

Le Conseil Municipal de Bourbriac a désigné , lors de sa réunion du 17 Février trois représentants à cette entente . Monsieur Le Sous-Préfet et Monsieur Gaspillard nous ont proposé leur concours pour la conduite de la réflexion et des études .

=====

LE PLAN D'OCCUPATION des SOLS (suite)

=====

Lors de la réunion du 14 Octobre 1983 , le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration d'un plan d'occupation des sols sur la commune .

Les raisons qui l'ont amené à prendre cette décision vous ont été présentées dans le précédent bulletin ; aujourd'hui nous abordons les démarches à entreprendre pour constituer ce P.O.S.

PROCEDURE D'ELABORATION DU P.O.S.

Les plans d'occupation des sols sont élaborés à l'initiative de la Commune . Les représentants de l'état (Direction Départementale de l'équipement , Direction départementale de l'Agriculture) sont associés de droit au projet . Pour sa part , la Commune a demandé à la Chambre de Commerce et d'industrie des Côtes du Nord , la Chambre des Métiers et la Chambre d'Agriculture de participer à ce travail . Le Groupe de travail pourra être consulté par les élus des Communes limitrophes , à leur demande . Le Projet élaboré sera soumis à une enquête publique . Par la suite , le document , éventuellement modifié , sera approuvé par délibération du Conseil Municipal , après avis favorable du représentant de l'état , auquel il est obligatoirement transmis pour avis et mise **en application** .



T E N N I S

=====

Le Club a été créé en 1982 par quelques adeptes du tennis , il est affilié à la fédération française sous le nom de " Tennis Briacin " .

Depuis son origine , le club connaît une extension sensible , comptant 28 licenciés en 1983 , il en compte 43 en début d'année 1984 . Cet effectif est constitué de 26 jeunes et 17 adultes , encadrés et initiés par Monsieur Magoarou .

Ce jeune club est géré et dirigé par un bureau composé de six membres , un Président Monsieur André Magoarou , deux vices-présidents Christian Tartivel et Marcel Goater , un trésorier François Richon , une secrétaire Anne Tartivel , et un délégué à la ligue Yvon Cornic . Le Bureau se réunit en moyenne une fois par trimestre , et une assemblée générale a lieu tous les ans au mois d'octobre .

Les entraînements ont lieu dans la salle omnisport municipale , le mercredi de 16 h à 22 h , le vendredi de 18h à 22h : sauf du mois de Novembre au mois de Mars (occupée par l'U.S.B.) et le samedi de 16h à 22 h . les matchs ont lieu le dimanche matin entre licenciés du club . L'utilisation de la salle est de 16 h par semaine , soit une moyenne d'une heure par joueur et par semaine , compte tenu du fait que deux joueurs se trouvent en même temps sur le même court . Quelques équipements légers permettent aussi une meilleure progression technique , notamment un lance-balles acheté par le club en 1983 , et subventionné en partie par la municipalité . Les finances du club sont assurées exclusivement par la cotisation annuelle de ses membres et servent à couvrir les frais du club (balles , filets, déplacements , licences) .

Le club a pour objectif , la mise en place d'une école de tennis pour les enfants , ce qui permettrait de leur ouvrir la porte aux tournois régionaux . Il envisage également la constitution d'une équipe ainsi que la formation, dans un deuxième temps , d'initiateurs agréés . Ceci se traduira inévitablement par une augmentation très nette de l'effectif actuel et ne sera possible que par la mise en place de structure (courts extérieurs) .

Le tennis briacin est ouvert à tous , les intéressés et passionnés de tennis peuvent, pour tous renseignements complémentaires , s'adresser aux différents membres du bureau .